L'ABEILLE.
PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No. 91, rue Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 7 FEVRIER 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.
HENRY CLAY,
Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

REFORME DE L'ADMINISTRATION.

Nous avons reçu sous le couvert de l'honorable Levi Woodbury, secrétaire du trésor, la communication suivante que nous nous empressons de publier parce qu'elle prouve que nos gouvernants vont introduire dans l'administration des deniers du peuple une économie vraiment exemplaire:

"TRESORERIE, 21 Janvier 1839.

Messieurs—Comme il est devenu nécessaire de faire toutes les réductions possibles dans les dépenses du Secrétaire de la Trésorerie, je suis chargé de vous prier de suspendre l'abonnement que ce département avait pris à votre journal.

Si vous voulez bien nous envoyer sous le couvert du Secrétaire du Trésor, un compte acquitté des arrérages dûs, je vous en solderai le montant par retour du courrier. J'ai l'honneur &c.
REA, agent du trésor.
Aux Editeurs de l'Abeille de la Nlle-Orléans.

Convaincus de l'extrême gêne du trésor et ne voulant pas aggraver sa situation, déjà si mauvaise, par une demande rigoureuse, nous n'enverrons notre compte que lorsque ses ressources seront plus grandes, car nous serions au désespoir d'obliger le gouvernement à *liquider*, en reclamant, dans un pareil moment de gêne, le paiement d'une dette. En conséquence nous prions Monsieur le Secrétaire du trésor d'être bien tranquille à cet égard, l'assurant que nous attendrons pour régler avec lui: *qu'il puisse le faire sans se gêner.*

Le *Grand Gulf Advertiser* dit que Ebenezer Ramsey, qui obtint $7000 en volant à A. & J. Denistoun & Co., un mandat sur la Banque des Négociants de la Nouvelle-Orléans, a été arrêté à Rodney, Miss.

La nouvelle que nous avons donnée hier de la détermination prise par la Banque de l'Etat de l'Alabama, de ne pas rembourser ses billets en espèces excepté au-dessous de $10 se trouve répétée dans les journaux de la Mobile. Bien que nul avis n'ait été donné officiellement par la Banque elle-même, on ne peut douter que cette nouvelle ne soit vraie.

On assure que les Directeurs des autres Banques, ont offert leur aide afin de lui éviter d'en venir à cette extrémité, mais que leur offre avait été refusée. On prétend encore que son état de situation ne paraissait pas devoir amener un pareil résultat.

Voici comment s'exprime à ce sujet le Mobile Examiner du 5 courant:

"Nous sommes fâchés d'avoir à annoncer la suspension des paiements en espèces par la branche de la Banque de l'Etat dans notre ville. La suspension porte sur les dépôts et sur les billets au dessus de $10. Les billets au dessous doivent toujours être payés en espèces. Telle est du moins l'information verbale que nous avons; car bien que la suspension ait eu lieu hier et qu'on en ait informé le gouvernement de l'Etat, il n'y a eu aucune publication officielle faite par la Banque. Nous apprenons de la même manière que les Directeurs espèrent que la suspension ne sera que temporaire, et que dans soixante ou quatre vingt dix jours, la banque sera en mesure de reprendre ses conditions. Un journal du soir dit que les billets de cette institution seront pris en paiements de dettes et émis comme des billets de cours par les autres banques, ce même journal dit encore qu'on donnera prochainement au public un état de situation.

"Lorsque cet état sera publié on pourra voir mieux si cette démarche était nécessaire et si elle a été amenée par la force des choses.

"Le public continue d'avoir la même confiance dans les Banques privées par actions et il ne saurait en être autrement lorsqu'on sait qu'elles ont dans leurs caves plus d'espèces qu'elles n'ont de circulation. Ainsi elles n'ont rien à craindre et il est probable que le public ne diminuera pas les ressources avec lesquelles elles peuvent si grandement aider la communauté."

Nominations faites par le Gouverneur.
HENRY A. BULLARD, secrétaire d'Etat.
STEPHEN MAZUREAU, avocat-général.
P. F. SMITH, adjudant et inspecteur général.

Nominations faites par le Gouverneur, avec l'approbation du Sénat.
Directeurs de la Banque de l'Etat de la Louisiane.
J. B. VIGNÉ, C. DELERY,
J. MATERRE, GEO. LEGENDRE,
A. MAURIN, V. VIGNAUD.

LEGISLATURE.
Rapports pour l'Abeille

SENAT.

Rien de bien intéressant au sénat dans la séance d'hier; elle a été froide, comme le temps et chacun semblait plus occupé des moyens de concentrer en soi quelques parcelles de calorique, que de faire des discours. Le point central était la cheminée, dans laquelle brûlaient lentement et avec peine quelques morceaux d'un bois humide.

Un ou deux comités ont présenté des rapports sur certains bills à eux référés. Quelques membres ont présenté des résolutions ou donné avis qu'ils introduiraient certains actes d'un intérêt local et peu importants. D'autres ont présenté des pétitions.

La chambre des représentans a renvoyé plusieurs actes et résolutions dont quelques unes avec et sans amendemens et une rejetée. Celle qui a été rudement traitée par la chambre est la résolution relative à la division de la N. O. en 3 *shériffats*. Ainsi, force nous sera, pour le moment du moins de nous contenter d'un seul shérif, un et indivisible.

Une autre résolution relative aux réclamations sur les terres publiques, a été écoutée par la Chambre, qui n'a pas jugé à propos de sanctionner aucune clause un peu vitupérative pour son honorable au congrès. Elle a donc retranché cette section; mais le sénat, sur motion du sénateur d'Ouachita, a cru convenable de *persister* ou d'*insister*, et la dite résolution a été renvoyée à Messieurs les Représentans.

Le sénat a donné son concours à quelques autres résolutions adoptées par la chambre. L'une d'elles cependant relative à la création d'une nuée de notaires et d'encanteurs, a donné lieu à une petite discussion sur le point de savoir s'il convenait ou non d'exiger l'enregistrement des actes des notaires, au greffe des juges de paroisse dans des registres à part. Le sénateur d'Orléans, avec son tact accoutumé a fortement combattu cette mesure. Il a été bien secondé par M. Ducros, et finalement on est convenu de renvoyer le point en litige à la décision du comité judiciaire.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

M. Poydras introduit une résolution chargeant le bureau des travaux publics de se procurer un ingénieur pour examiner l'embouchure de la rivière Fausse dans la Pointe Coupée et de faire un rapport à la prochaine session de la législature sur la praticabilité de construire un pont en cet endroit.

M. Preston présente un bill qui le deux fois pour incorporer la compagnie du Phénix No 1 contre l'incendie dans la ville de Lafayette.

Le membre de St. Jacques présente un bill intitulé: acte pour remettre en vigueur l'acte incorporant la congrégation des catholiques Romains dans la paroisse St Jacques.

M. Poydras présente un bill pour accorder des pouvoirs plus étendus au jury de police de la Pointe Coupée.

M. Gaiennié présente un bill pour accélérer la construction du chemin de fer de la Nelle. Orléans à Nashville, l'impression en est ordonnée.

Le membre de Lafourche Intérieure, présente un bill pour la nomination d'un encanteur dans la paroisse de Lafourche Intérieure, et les règlements étant mis de côté, on lit le bill trois fois adopté.

Sur motion de M. Wadsworth, on se dispense des règlements et le bill autorisant le gouverneur à nommer deux juges de paix additionnels, avec pouvoirs de notaires publics dans la paroisse de Plaquemine est lu trois fois et adopté.

Sur motion de M. Rattlif, le bill de la Banque des Citoyens est mis à l'ordre du jour de mardi prochain.

Sur motion de M. Patin, après dispensation des règles, on prend le bill pour venir au secours de John Morrisson et les héritiers de Thomas Smith, ce bill est lu pour la troisième fois et adopté.

Sur motion de M. Wadsworth, le bill allouant une certaine somme à la paroisse de Plaquemine, est repris et adopté.

Le sénat envoie son adhésion à la décision de nommer un comité pour examiner les affaires des banques, et fait connaître les noms des membres du comité de la part du sénat.

Sur motion de M. Claiborne, les règles étant suspendues, on met en discussion un bill pour le soulagement de J. C. Mero, lequel bill est adopté.

ORDRE DU JOUR.

L'orateur soumet à la chambre une communication de M. J. W. Breedlove, président de la Banque de l'Atchafalaya, donnant un état de situation de ladite institution. Renvoyé à un comité.

Le bill créant un système général d'améliorations intérieures pour l'Etat de la Louisiane, étant en discussion lorsque la chambre s'ajourna à la dernière séance, vient maintenant devant la chambre.

Ce bill donna lieu à des débats prolongés particulièrement la section qui autorise le bureau des directeurs, créés par le bill, à donner les bons de l'état pour un montant indéterminé, afin d'atteindre le but que se propose la loi en discussion. On objectait que la législature n'a pas le droit constitutionnel d'autoriser l'émission des bons de l'état, lorsque ni l'objet ni la somme ne sont spécifiés. MM. Brashear, Claiborne, Gaiennié, Morse, Guion, Rattliff, Phelps et autres ont pris part à la discussion et l'on a adopté un amendement qui lève la difficulté; après quoi le bill est déposé sur le bureau, sujet à l'appel de la chambre. On a commencé la 3e lecture de l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du lac Pontchartrain et de Jefferson; mais avant qu'elle soit terminée, sur motion, la chambre s'ajourna.

ETAT DES PARTIS.

L'extrait suivant d'une lettre de notre correspondant de Washington, quoique d'une date antérieure à celles de plusieurs autres que nous avons déjà publiées, [illegible] une peinture animée et vraie des partis qui divisent aujourd'hui la chambre des représentans, ainsi que le tableau fidèle des causes qui permettent aux Locos de se soutenir, en dépit des preuves de fraude, de concussion, d'incapacité et d'intolérance qui s'accumulent tous les jours de plus en plus contre eux. Nous savons depuis long-temps que l'examen réfléchi du peuple, la conviction du manque total d'honneur et de talent chez ceux qui les gouvernent. Les preuves incontestables de la connivence des officiers de l'exécutif aux fraudes qui ont été commises contre le revenu, amènent la désertion de la portion la plus éclairée du parti de Van Buren; ils fuient par bandes les rangs du *Loco-focoisme*. Depuis la date de notre lettre, on assure que l'administration est en minorité dans la chambre des Représentans, sur toutes les questions principales du gouvernement; et il est évident que pour assoir d'une manière solide le triomphe de notre cause, il ne s'agit plus que d'établir un système d'accord et d'unanimité. Les *Loco-focos* fondent leurs espérances de succès sur la discipline, l'activité et la disposition constante, de leurs champions, non moins que sur le défaut d'organisation et d'unité de vues dans l'opposition.

Dans ces circonstances, chaque whig doit agir comme si le succès de la grande cause ne dépendait que de ses propres efforts. Il ne doit permettre à aucun doute d'amortir son ardeur, et se garder surtout bien, de laisser détourner son attention des besoins du pays par quelques sentimens de jalousie, quelques préjugés ou quelques prédilections particulières. Ce serait assumer une grande responsabilité, que de sacrifier la cause de la patrie à des considérations d'égoïsme. Dans des temps pareils, comme en temps de guerre, l'Amérique compte que chacun fera son devoir.

EXTRAIT.

"Les deux partis qui divisent le Congrès sont, numériquement parlant, de forces à peu près égales. L'administration a une faible majorité qui varie de quatre à huit voix. Je ne parle dans ce moment que de la chambre des représentans. Cependant, [illegible] certain que les whigs sont supérieurs en [illegible]. Le parti de l'administration perd tous les jours du terrain dans le pays, tandis que les whigs en gagnent. [illegible] poids de partisans mercenaires pourrait on douter du résultat! Quiconque a examiné le matériel dont se compose le parti loco-foco, n'aurait pas hésité à dire que les whigs auront la majorité dans la chambre avant le 4 Mars 1839. N'était-il pas évident que l'incapacité et les abus de l'administration seraient exposés aux regards du peuple? N'a-t-on pas mis à nu plusieurs déficits et plusieurs énormes flagrantes? qui aurait jamais supposé que les hommes du pouvoir eussent pu résister aux attaques dirigées contre eux, et conserver intacte le premier rang de leurs bandes serviles? Je ne pense pas qu'il y ait eu un seul homme de cette opinion; et cependant tel est le fait.

Les loco-focos, dans la chambre des Représentans, ne sont pas moins puissans qu'ils ne l'étaient à la session extraordinaire de septembre 1837. D'où cela vient-il? Les a-t-on accusés à tort d'intolérance, d'incapacité et d'abus dans la gestion des fonds publics? Non sans doute. Ces accusations ne sont que trop bien fondées. Cet état de choses provient des affections personnelles des whigs, des jalousies des whigs. Il provient en grande mesure, des élémens dont se composent les deux partis respectifs et des matières inhérentes qui entrent dans la combinaison de leurs diverses parties.

Les rangs du parti de l'administration sont remplis de mercenaires, qui se battent pour de l'argent et toujours prêts à se ranger du côté du parti le plus fort. Cette faction est une et indivisible. Que ce soit dans un bon ou dans un mauvais but, *elle suit son chef de file*. Dans le nombre se trouvent des capitaines de cinq, dix et vingt hommes, qui ne manquent pas de sonner la trompette, dès que leurs bandes deviennent nécessaires; ils sont *disciplinés*; ils sont *cimentés* entr'eux par l'intérêt, persévérans, actifs et fidèles à leur poste dans la chambre des représentans, lorsqu'il s'agit de décider une question de parti. Tels sont les traits distinctifs des Locofocos dans la chambre. Je ne prétends cependant pas faire une dénonciation en masse. Il y a des exceptions, d'honorables exceptions, dont quelques uns se sont déjà séparés de la troupe des méchants, et d'autres sans nul doute, ne tarderont pas à les suivre.

Le parti whig se compose d'hommes, qui ont principalement en vue de réformer les abus du gouvernement et de lui rendre sa pureté primitive. Malheureusement le parti manque d'accord et d'union. Il n'a ni sergens instructeurs, ni discipline de parti. Il tient à ne discuter une question que selon son mérite ou ses inconvéniens. Il n'a d'autre *ciment* que ses principes. Il n'a ni trompettes, ni cors et ne peut par conséquent pas se rallier en cas de besoin soudain. Et je crois pouvoir ajouter, quoiqu'il m'en coûte, que quelques-uns d'entr'eux s'absentent beaucoup trop souvent dans des questions importantes. Ce n'est pas qu'ils craignent de remplir un devoir, mais c'est négligence de leur part. Cette courte description des deux partis, fournit la seule et véritable raison, pour laquelle les Loco-focos ont réussi à se soutenir dans la chambre, tandis qu'ils sont abandonnés par tout le reste du pays. Nous reviendrons sur ce sujet.

L'INDE ET LA RUSSIE.

Nous trouvons sous ce titre, dans la Gazette de Madrid, un article remarquable que nous traduisons pour le soumettre à l'appréciation de nos lecteurs. Nous sommes loin d'en adopter les opinions, mais sur une si grave question, on doit accueillir toutes les données afin que chacun puisse s'en former une idée plus ou moins complète.

"S'il faut en croire les opinions de quelques personnes, les manifestations de la Russie relativement aux provinces du Caucase ont pour objet plus ou moins direct les possessions anglaises de l'Inde. Si la chose est ainsi, il serait prudent de la part des Anglais, avant de prendre des mesures pour résister aux desseins qui pourraient être suggérés par l'ambition, de se former une idée des avantages et des désavantages qui résulteraient de sa défense et des moyens à employer pour s'opposer à l'ennemi.

Nous ne balançons pas à dire que dans notre opinion, l'utilité de la possession de l'Inde par l'Angleterre est généralement exagérée et que si l'Indostan était un pays indépendant, comme les Etats-Unis, le commerce britannique avec cette vaste péninsule serait plus étendu et plus avantageux qu'à présent. Bien plus, nous croyons fermement que si les Indiens s'élevaient graduellement à une position qui leur permît d'acquérir et de conserver leur indépendance, les Anglais s'assureraient la possession de leurs domaines de l'Orient et que ce serait le plan le plus assuré pour tirer de l'Inde des avantages considérables et durables.

Les possessions anglaises de l'Inde ne courent aucun péril de l'invasion étrangère, si tous les habitans en sont intéressés à soutenir le gouvernement de St-James. Mais le sont-ils en effet? Nous croyons être assurés que non. Quels avantages leur procurent leurs relations avec la Grande-Bretagne qui soient de nature à leur faire préférer la suprématie à celle de la Russie? Le plus grand péril vient de la conduite tenue par l'Angleterre. L'objet que s'est proposé cette puissance n'a point été de créer une nation de consommateurs utiles, et un débouché pour ses manufactures; mais de donner des tribus de travailleurs aux riches propriétaires de la Compagnie des Indes, d'augmenter le plus possible les dividendes de la Compagnie des Indes et de limiter l'émigration des ouvriers anglais. On dirait que l'Angleterre craint ce qu'elle doit désirer que l'Inde jette les semences de son indépendance et arrive à être comme l'Amérique, un pays ami, un acheteur utile au lieu d'être un serf mécontent et inutile. La génération actuelle ne fait point assez son profit de l'expérience de celle qui l'ont précédée. La nation anglaise n'a rien fait pour s'unir la population de l'Inde, comme elle a négligé les plus simples précautions pour la défense du pays. Le manque de chemins met dans l'impossibilité de concentrer des forces sur un point donné en cas de nécessité urgente et imprévue; et le même obstacle empêcherait les communications entre le gouvernement et l'armée. C'est une preuve entre mille de l'insouciance d'une politique fausse qui contribue en grande partie à affaiblir l'autorité de la métropole dans ses possessions du Levant; et loin d'accuser la Russie de convoiter une possession de haute importance, l'Angleterre doit l'accuser de n'avoir pas su la mettre à l'abri de la tentative.

Maintenant que nous avons franchement manifesté notre opinion, présentant la conservation de l'Inde par l'Angleterre comme incertaine, nous allons examiner les chances que peut avoir la Russie de s'emparer de ces vastes régions par l'expulsion de ses possesseurs actuels. Deux lignes de communication se présentent pour la marche d'une armée russe: l'une par l'est et l'autre par l'ouest de la mer Caspienne. Nous croyons que ces deux voies sont également praticables, à moins de circonstances extraordinaires. Mais toujours les opérations russes doivent se faire dans les provinces qui se trouvent au nord-ouest de la mer Caspienne, c'est là qu'on pourrait établir des dépôts et réunir des armées. Cependant il ne faut pas se dissimuler que ces contrées sont arides et montueuses, de difficile accès par terre, d'un abord non moins mal aisé par le Volga, et qu'une armée considérable pourrait difficilement s'y soutenir plus d'un mois. Supposons qu'on préfère la ligne de l'oxus; on est il faudrait établir de nouveaux magasins de dépôt à l'est de la mer Caspienne: mais tous les pays compris entre le fleuve et la mer est un désert absolu. Le transport de l'artillerie, des munitions et des provisions à Khiva, ou tout autre point important de l'intérieur, serait d'ailleurs difficile et très dispendieux; il faudrait d'ailleurs des escortes nombreuses pour contenir les fiers Jurcuans. Il faudrait encore une troisième ligne de dépôts et magasins d'approvisionnement parce qu'on sait bien maintenant que la fertilité tant vantée de la Buxarie n'est qu'une fable orientale. On n'aurait pas de grandes difficultés pour monter le fleuve et traverser les montagnes; mais l'armée souffrirait beaucoup en passant les défilés des montagnes. Nous supposons en outre que les Afghanistans protègent la marche de l'armée d'invasion ou se montrent au moins neutres et que les Russes parviennent dans l'Inde. Avec les secours des habitans, ils pourraient traverser le Penjab et arriver à Sabhej; mais nous croyons qu'une invasion par le Sindi, à si grande distance des dépôts et magasins, serait une folie pouvant produire les plus funestes conséquences. Mais supposons pour un moment toutes les difficultés vaincues, en quel état se trouverait l'armée après des marches pénibles, à travers des déserts arides, des montagnes où il n'y a que précipices et des populations féroces? Cette armée pourrait-elle par hasard, lutter avec une autre armée fraîche et bien pourvue de tout ce qui est nécessaire? ainsi ce ne serait que dans le cas où l'invasion serait secondée par un soulèvement général que la Russie pourrait chasser les Anglais de l'Indoustan.

Le meilleur moyen que puisse avoir l'Angleterre pour défendre ses possessions du Levant, c'est d'en civiliser les habitans. Les avantages de cette mesure seraient du reste réciproques et la ville de Manchester éprouverait les effets de l'augmentation de bien être de l'Inde. Persévérer au contraire dans la politique actuelle n'est ni sûr ni avantageux. Si l'Angleterre use judicieusement de son pouvoir sur l'Inde, les deux peuples y gagneront au même temps; mais si les Anglais usent de leur pouvoir seulement pour favoriser les actionnaires d'une compagnie privilégiée ils perdront inévitablement la suprématie qu'ils possèdent dans le Levant et ils n'auront pourtant rien à se reprocher, car ce sera leur faute.

Nous extrayons du Diario de la Habana du 26 janvier les détails suivants sur le mouvement des douanes de la province la Havane pendant l'année 1838.

Les recettes s'élèvent à $4,290,900, ce qui établit une augmentation de $135,914, sur les recettes de 1837, non compris $31,814 perçus en sus pour subsides de guerre.

Exportations du port de la Havane.

	1837.	1838.
Sucre, caisses d'environ 300 l.	321,555	344,4?3
Café, arrobes 25 liv.	1,409,769	964,460
Cire do	35,614	29,291
Melasse, boucauts	43,278	56,451
Tafia, pipes	2,497	3,976
Cigares, Milliers	143,704	171,114
Tabac en feuille, liv.	1,196,185	1,5?8,125

Mouvement du port de la Havane.

	1837.	1838.
Batiments Espagnols	434	472
Etrangers	940	1,011

Exportations de Matanzas.

	1837.	1838.
Sucre, caisses	197,302	226,549
Café, arrobes	218,777	210,463
Melasse, boucauts	46,713	54,220

Mouvement du port de Matanzas.

	1837.	1838.
Batiments Espagnols	61	54
Etrangers	273	337

Recette totale de Matanzas en 1838, montant à $934,848, ce qui établit une augmentation de $165,212. Sur les recettes de 1837, en sus de 12,313 pour les subsides de guerre.

Les trois branches principales du revenu de la province montent à $7,093,129 et laissent un excédent de $630,280 sur le produit de l'an dernier.

VARIETE.

Voilà le carnaval qui touche à sa fin. En vérité, c'est bien dommage. Il y a dans la vie tant de jours voués à l'ennui et à la tristesse, qu'on ne saurait trop prolonger ces fêtes joyeuses qui, à défaut du bonheur, nous apportent du moins l'étourdissement et le plaisir. Certes, il est beau d'être sage, mais il y a folie à l'être hors de propos. La réflexion est un mal nécessaire, mais il faut réfléchir en temps et lieu. La grande affaire aujourd'hui, l'affaire sérieuse par excellence, c'est de finir galement un carnaval si galement commencé.

De grands préparatifs se font de toutes parts, pour enterrer dignement le mardi-gras. C'est bien pensé. Chacun fait provision de gaîté et d'esprit. Toutes les imaginations sont en campagne. C'est à qui trouvera le costume le plus extravagant ou le plus nouveau. On espère bien dépasser cette fois, les limites connues de la folie permise, bien entendu. Si les secrets des mascarades, n'étaient point sacrés à nos yeux, nous pourrions dès aujourd'hui, dérouler devant le lecteur, un programme éblouissant, dont les polichinelles de Venise elles-mêmes se feraient gloire et honneur.

Toutefois, et comme ces projets, mêmes les mieux conçus, peuvent avorter, faute d'harmonie dans l'exécution; tous ceux qui doivent prendre part à la grande mascarade du mardi gras, sont appelés à se réunir vendredi soir, à la Salle d'Orléans que M. Atocha a généreusement prêtée à cet effet. Tous ceux qui manqueront à cette *venta* du plaisir, seront déclarés félons et coupables au premier chef du crime de lèse-carnaval, le roi de Céans.

Nous croyons devoir aussi, par la même occasion engager, au nom du plaisir commun, les agents de la Compagnie du Gaz, à faire débarrasser la rue de Chartres pour ce grand jour. Si l'encombrement existait encore le mardi, ce serait un obstacle contre le quel viendraient se briser toutes les meilleures volontés du monde.

Dans un très prochain article, nous entrerons dans de plus amples détails.

ART DE GRAVER CHEZ LES CHINOIS.

Les Chinois excellent dans l'art de graver. La rapidité avec laquelle ils ciselent leurs caractères d'ailleurs compliqués est réellement surprenante, et ne saurait être imitée par les ouvriers européens, tant sous le rapport de l'exécution, que sous celui du coût. Un graveur de Londres était étonné de voir que le travail qui coûte en Angleterre 60 ou 80 schellings pourrait être fait par un ouvrier chinois pour une demi-couronne. [illegible] été adroitement introduites les unes dans les autres. Il n'y a cependant aucun doute qu'elles soient d'une seule pièce, et qu'elles aient été formées par les différentes ouvertures que les boules contiennent, jusqu'à ce que les unes après les autres étant détachées et tournées, soient ciselées ensemble dans la première. Les boîtes d'ivoire que l'on vend communément à Canton et représentant différentes ciselures en relief peuvent être considérées comme une preuve évidente de l'habileté des Chinois dans ces sortes d'ouvrage.

Dans les arts ordinaires les Chinois ne nous le cèdent en rien, et ils se montrent surtout aussi habiles que leurs voisins pour tout ce qui a rapport aux objets de luxe et d'un usage commun à la vie. La fabrication de la soie est connue chez eux depuis long-temps, et il y a mille ans lorsque les habitants de la Vieille Angleterre allaient pour ainsi dire nus, les plus pauvres particuliers étaient vêtus de soie, et la noblesse et les classes aisées en Chine étaient à la même époque des vêtements brodés d'or, aussi riches que ceux d'aujourd'hui.

Au temps célèbre dans la fable de l'Empereur Yellow au commencement de la monarchie chinoise, l'impératrice apprit à ses sujets à élever le ver-à-soie, à dépouiller les cocons pour tisser des étoffes, et en faire des vêtements, c'est de cette manière qu'elle se garantissaient du froid. Sous le règne de Confucius les chinois avaient conservé l'usage de cultiver le ver-à-soie et l'habitude était que toute famille possédant cinq acres de terre, les entourait de mûriers, afin que chaque membre ou descendant de la famille pût être vêtu de soie, maintenant encore les étoffes de chine sont renommées par la beauté de leurs couleurs, la richesse de leurs broderies et généralement par tout ce qui distingue celles de France et d'Angleterre, tandis que les crêpes de Chine surpassent encore ceux qui se fabriquent en Europe.

Les chinois ne sont pas moins habiles dans l'art de donner de l'élégance à leurs vêtements que dans celui de fabriquer la soie, aussi peut-on dire que la nation chinoise est réellement une nation se mettant bien; et à moins qu'ils ne soient dans la misère, les particuliers vont communément en habits de soie ou de crêpe comme nous en habits de drap. Leurs modes diffèrent à la vérité des nôtres, mais encore est-il vrai que le costume d'une dame ou d'un gentleman chinois a autant d'apparence et est aussi élégant que celui d'une belle ou d'un dandy d'Europe.

SUR LES MESSAGES DU MAIRE.
Suite du rapport.

La communication suivante, du contrôleur montrera la similitude qui existe entre les contrats faits pour la ville et ceux faits depuis par l'intermédiaire de Peters et Millard pour la seconde municipalité.

BUREAU DU TRESORIER SECONDE MUNICIPALITE.
23 janvier 1839.
JOHN CALHOUN Esq., contrôleur.
Monsieur,
Veuillez m'informer s'il a été fait quelques contrats avec quelque membre du conseil de la seconde municipalité, ou avec quelque maison de commerce dans lesquelles ils soient intéressés, pour des pierres plates ou creuses, ou toute autre espèce de matériaux à l'usage de cette corporation.
Votre obéissant serviteur
SAMUEL J. PETERS,
Président du Comité des finances.

BUREAU DU CONTROLEUR SECONDE MUNICIPALITE.
Monsieur,
Je réponds à la demande que renferme votre lettre de cette date. Je dois dire que jamais aucun contrat n'a été fait avec aucun membre du conseil de cette municipalité, ni avec aucune maison de commerce dans lesquelles ils soient intéressés, pour des pierres plates ou creuses ni pour aucune autre espèce de matériaux à l'usage de cette corporation.

Lors de la division de la ville, des commissaires de la caisse générale d'amortissement furent chargés de la liquidation de toutes les dettes et du règlement de tous les contrats existans de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Conformément à une requête faite par le Maire de la ville, le 5 décembre 1835, à MM. Peters & Millard, de contracter au Nord, au nom de la ville, pour une quantité de pierres plates et creusées. Ces messieurs prirent un engagement *pour la ville de la Nouvelle-Orléans*, et lorsque la division de la ville eut lieu, il restait à recevoir, environ trente mille pieds, que les commissaires de la caisse générale d'amortissement, chargèrent les diverses municipalités de recevoir à leur arrivée, par une résolution passée en mai 1836, et autorisaient en conséquence, MM. Peters & Millard à les livrer.

Ayant eu besoin d'une plus grande quantité de pierres, la résolution suivante, du conseil de cette municipalité fut adoptée le 30 aout 1836.

Résolu, que le maire soit et demeure par ces présentes, autorisé à faire venir, par l'entremise de MM. Peters & Millard, pour compte de cette municipalité, les pierres plates et creuses, ci-après décrites, savoir,
100,000 pieds [courants] 12 pouces, pierres creusées.

12,000	do	do	28 "	plates.
12,000	do	do	26 "	do.
24,000	do	do	20 "	do.
24,000	do	do	16 "	do.
28,000	do	do	16 "	do.

Chaque pierre devant mesurer au moins, trois pieds 6 pouces de long et quatre pouces d'épaisseur; et chaque pierre creusée devant mesurer au moins trois pieds de long et quatre pouces d'épaisseur, ces pierres ne devront être inférieures ni en qualité ni en main d'oeuvre à celles reçues jusqu'à présent, par l'entremise des dits Peters et Millard, pour la corporation de la Nlle Orléans. La commission de MM. Peters et Millard devant être la même que celle payée par la ville sur les ordres antérieurement exécutés par eux, c'est-à-dire, cinq pour cent sur tous les déboursés.
Signé: JOSHUA BALDWIN, recorder.

En conformité de cette résolution, MM. Peters & Millard contractèrent par l'entremise de leurs agents à New York, pour 200,000 pieds de pierres pour cette municipalité. Ils n'ont jamais eu de contrat, et la commission qui leur était allouée était la même que celle accordée pour l'arrangement avec Mr. Prieur, le dernier maire, et devait servir à couvrir la perte de l'intérêt, celle par différence du change, le risque des remises et les frais de recouvrement des assurances en cas de perte; tous ces risques et pertes, ils les prenaient pour cinq pour cent; ce qui n'était considéré que comme une compensation équitable.

Peters & Millard ont été les intermédiaires au moyen desquels se sont faits tous les contrats de pierres plates et creuses, pour la ville depuis 1829, jusqu'à ce que l'année dernière, ils ont refusé de servir d'agents pour la municipalité; alors le conseil a fait des contrats avec les propriétaires des carrières, mais à des prix plus élevés que ceux payés auparavant.
Je suis très respectueusement,
Votre obéissant serviteur,
J. CALHOUN, contrôleur.

Il sera convenable d'ajouter ici, que durant une grande partie du temps de la livraison des 200,000 pieds de pierres, le cours du change a été de 5 à 12 *pour cent de prime.*

La lettre suivante de l'ancien voyer de la ville, lequel est maintenant, voyer de cette municipalité, montrera de quelle importance pour la prospérité de la ville ont été les contrats faits par l'entremise de Peters & Millard, en 1830 et plus tard.

Nouvelle Orléans, 20 Janvier 1839.
S. J. PETERS, Esq.,
Monsieur—Le pavage peut être placé au premier rang des améliorations importantes qui ont le plus contribué à la prospérité croissante de notre ville; il a été effectué par le zèle infatigable d'administrateurs éclairés, et a produit des résultats satisfaisans, tels que, 1o. La salubrité de la ville; ce qui a engagé une population industrieuse à venir s'y établir et augmenter ainsi notre prospérité; 2o. des communications faciles qui ont enrichi notre commerce.

3. La propreté qui ne pouvait pas être obtenue même avec des dépenses considérables. Tous ces avantages si bien appréciés par les habitans de la Nouvelle Orléans, font des progrès étonnans dans la seconde municipalité, où une administration sage et intelligente est constamment soutenue par l'esprit d'entreprise des particuliers qui travaillent sans cesse à améliorer le bien-être public.

Pendant que je suis sur le sujet du pavage et de ses avantages pour la prospérité publique, je dois ajouter que la corporation a éprouvé de grandes difficultés pour se procurer les pierres plates et creuses dont elle avait besoin, pour les travaux publics qui auraient été arrêtés, ou tout au moins souvent suspendus, depuis 1829, si par votre secours on n'eut pas pu faire des contrats pour les pierres nécessaires.

Ces contrats ont, non seulement contribué à la prospérité générale de la ville, mais encore ils ont assis celle de la seconde municipalité sur une base solide.
Avec l'assurance de ma haute considération,
Je suis, Votre Obéissant Serviteur,
(Signé) JOSEPH PILIE.

Depuis l'organisation de ce conseil, sa conduite a été marquée par la plus grande courtoisie envers le maire, et les autres municipalités; un esprit de conciliation a toujours prévalu dans ses délibérations, quoique souvent il se présentât des motifs de sentiments bien différents.

Persuadé que, l'interprétation rigoureuse de la loi priverait le maire du pouvoir de mettre son veto sur des questions qui concernent les revenus et les dépenses, le conseil pour éviter des discussions trop excitantes et désagréables, a toujours accédé à l'exercice de ce pouvoir par le maire. Cependant il a toujours sans exception, persisté être opposé à ces vetos, et presque toujours à l'unanimité.

Si les vetos du maire avaient prévalu, les warfs et les levées seraient maintenant dans l'état où ils étaient en 1836; la plus grande partie des rues n'auraient pas été pavées; l'intention du conseil, de construire une halle aux légumes à la jonction des des rues Tchoupitoulas et Annonciation eut été frustrée, et le crédit de la municipalité serait abattu; une ordonnance autorisant à payer le pavage fait, et qu'on devait payer comptant, ne pouvait être exécutée après avoir été frappée des vetos du maire.

Votre comité est pour ainsi dire forcément amené à résoudre la question suivante: un maire qui n'eut représenté que les habitans de la seconde municipalité eût-il fait usage de son pouvoir de veto dans ces circonstances? Certainement non: c'est pour cette raison qu'a été faite la loi qui place les recettes et les dépenses sous le contrôle exclusif du conseil.

Le comité des finances s'est acquitté de la mission désagréable dont il était chargé, au sujet des messages qui ont été considérés dans ce rapport; il a cherché à observer toute la courtoisie et la modération que demanda la situation relative du maire de la Nouvelle-Orléans et du conseil de la seconde municipalité; ce qui d'après la nature de quelques accusations contenues dans le dernier message du maire n'était pas une tâche très aisée.

La nature des accusations et des insinuations, que contenait le dernier message, a été considérée tellement extraordinaire, que le conseil a décidé que ce message ne serait pas publié avant que ce comité n'eut fait son rapport sur ce sujet; et afin que l'accusation portée par le maire contre le conseil et ses employés, fut présentée au public avec les éclaircissemens qui seraient jugés nécessaires.

Le message était en la possession du conseil, et ne pouvait plus être considéré en celle du maire; ainsi les soussignés ne peuvent passer sous silence la violation flagrante de tous les usages par le maire, (pour ne pas dire injustice) lorsqu'il a fait publier son message deux jours après la réunion du conseil.

Le maire dit dans son message, que le but qu'on a eu en vue en passant les résolutions, qui sont le sujet de sa communication était d'influencer la législature etc. Les soussignés ne chercheront pas à s'en défendre, étant convaincus que la législature de la Louisiane, sera toujours influencée par la vérité et guidée par la justice.
SAMUEL J. PETERS, président.
THOMAS S. O. MEUX.
E. D. SWELL.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Navire Meridian, Williams, Havre, G Beyerot
Navire Saratoga, Hathway, New York, J B Hullen
Brick Eley, Wall, do Kidder & Head
Goel. Hellen, Hale, Sabine River, P A Lander
Goel. Maria, Seabury, Norfolk, Ashbridge & Jenkins
Goel. Henry Clay, Paterson, Tampico, W F Vigers & co

ARRIVES.
Bateau à vapeur Merrimack, Baird, de Cincinnati, avec de la farine, porc, etc.
Bateau à vapeur Tiber, Trader, de Cincinnati, avec du porc, graisse, etc.
Bateau à vapeur Edw. Shippen, de Louisville, avec du porc, graisse, etc.
Bateau à vapeur Hail Columbia, Whitemore, de Vicksburg, avec du coton, etc.
Bateau à vapeur Semaphore, Clark, de Baton Rouge, avec du coton, etc.
Bateau à vapeur Colorado, Underwood, du Bayou Lafourche, avec du sucre, etc.
Bateau à vapeur Echo, Edward, du Bayou Barthelemew, avec du coton, etc.
Bateau à vap. Davy Crockett, Choate, de Shreveport, avec du coton, etc.

MEMORANDA.
Le bateau à vapeur Merrimack, a quitté Louisville le 20 courant, annonce la rivière Ohio baissant de 61 pieds à Flint Island; le temps froid.

Le navire Oceanus, capt. Macy, de Liverpool est maintenant en déchargement en face de l'Hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis [illegible]. 6 fev G L H ALE, 56, Commune.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIME ET CONTRE LE FEU.
Nouvelle-Orléans, 6 février.
A UNE assemblée des actionnaires tenue le 4 du courant, les personnes suivantes ont été nommées directeurs pour l'année courante:
MM. Léonard Mathews, Cumb. D. Williams, Edward York, Wm. A. Bend, John Martin, G. H. Denton, H. H. McKenna, John Minturn, J. L. Bogert, Wm. M. Beal, C. Adams, Jr. Charles Gardiner, Wm. E. Thompson, P. O. Sorbé, Jas. J. Hanna.
A une assemblée des directeurs tenue le 5 du courant Léonard Mathews, Esq. a été unanimement réélu président. GEO. E. RICHARDSON, Secrétaire. 7 fev—10

AVIS.—Mr F. CHAMBIGE, agent du collège de Bardstown, [Kentucky] vient d'arriver dans cette ville. Les personnes qui ont des affaires avec cette institution, ou qui désirent y envoyer leurs enfans, pourront s'adresser à lui, à l'évêché, rue des Ursulines. Il leur donnera toutes les informations qu'elles pourront désirer. Les personnes ou tuteurs résidant sur la Côte, peuvent lui écrire à la Nouvelle-Orléans. Il se fera un plaisir de les visiter avant son retour au Kentucky qui aura lieu vers la fin d'avril.
Les personnes qui désireraient prendre connaissance du prospectus de cet établissement, n'auront qu'à s'adresser à lui, il s'empressera de le leur communiquer. 7 fev—3

$25 DE RECOMPENSE.—Seront données à la personne ou aux personnes qui arrêteront le nègre nommé AMOS, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, assez robuste, son visage est jaune et mince, il a une blessure sur une de ses paupières. Il était vêtu lorsqu'il s'est absenté, d'une paire de pantalon de camelot et d'un gilet de même étoffe et avait aussi d'autres hardes au moment de son absence. Il est parti de l'habitation St. James, dans la nuit du 29 du mois dernier. On suppose qu'il est descendu à la ville, parce que l'esquif d'un des voisins a été enlevé la nuit suivante et sans doute il essayera de s'engager à bord de quelques bateaux. Les capitaines de batiments sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi. Amos est très intelligent et a été employé auparavant comme marin à bord des batiments côtiers, et tâchera de se faire passer pour libre. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cet Etat ou qui l'amènera à John A. David, No. 183, rue Royale, Nouvelle-Orléans, ou à DAVIS & ROBIN ST-JAMES. 7 fev—13,3ps.

AVIS.—Les amis de la foire des mécaniciens et artisans sont priés d'assister à une assemblée, selon l'ajournement, qui sera tenue au Muséum de Plough, vendredi prochain, 8 du courant, à 7 heures p. m. Les officiers et autres personnes sont priées d'être ponctuels, attendu que des affaires d'importance seront soumises à leurs considération. 7 fev

ETAT DE LA LOUISIANE.—No. 11359—Madame R. O. Pritchard vs. son mari.—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—27 décembre 1838.—La Cour après avoir examiné les faits considérant:
1o. Que d'après l'exposé ci-dessous, le défendeur est endetté envers la demanderesse de la somme totale de quatre-vingt-treize mille cent cinquante-sept piastres vingt-huit cents et deux tiers; savoir: soixante et treize mille huit cent quatre-vingt une piastres et dix-sept cents; montant de ses droits dotaux, et dix-neuf mille deux cent soixante et seize piastres onze cents et deux tiers montant de ses droits paraphernaux ci:

Biens dotaux aliénés.—D'après le contrat de mariage	$25,000	
Montant de lots de terre situés à l'encoignure des rues Remparts et Conti	47,881	17
Un lot de terre au faubourg Tremé	750	
Un esclave nommé Lewis	250	
	$73,881	17
Biens paraphernaux.—L'esclave Lewis.	600	
Repartition devant Cle. Pollock, not.	18,676	11
	$93,157	28

2o. Que les affaires du défendeur sont dans un mauvais Etat, et qu'il a obtenu un sursis.
Il est ordonné, décrété et adjugé que la demanderesse sera séparée de biens du défendeur son époux et que ses droits contre son dit mari seront liquidés à la somme susdite de quatre vingt treize mille cent cinquante sept piastres, vingt huit cents et deux tiers; savoir: soixante et treize mille huit cent quatre vingt une piastre et dix sept cents pour ses biens dotaux aliénés par son mari, et dix-neuf mille deux cent soixante et seize piastres, onze cents et deux tiers pour ses biens paraphernaux aliénés par son dit mari; et que pour le montant des dites sommes, la demanderesse est déclarée avoir sur les biens immeubles de son mari les privilèges et hypothèques légales prévue par la loi; il est bien entendu que cette décision reste sujette à toute réclamation, défense ou opposition qui pourraient être faites par la suite, par tout créancier du défendeur; il est ordonné en outre que le défendeur paiera les frais du procès.
Nouvelle Orléans, 5 janvier 1839.
[Signé] CHS. MAURIAN, juge.
Pour copie conforme,
Nouvelle Orléans, le 12 janvier 1839
LOUIS R. COURTIN, Député Greffier.
7 janv—

A VENDRE—Un piano en très bon état. S'adresser rue du Quartier, no. 91. 7 fev—3

AVIS—A vendre par le soussigné en débarquement du navire le Lubbek, venant de Bordeaux des marrons du périgord frais, des raisins blancs et noirs frais, 50 barriques vin rouge St. Julien médoc, 200 caisses vin rouge, Léoville Médoc 1834. R. A. LEFEBVRE, 10, rue Toulouse. 7 fev

AVIS.—A VENDRE par le soussigné au débarquement du navire le Cardinal de Cheverus, venant de Bordeaux.
100 Barriques Vin rouge médoc St. Estèphe 1836.
50 Caisses Vin blanc Haut-Barsac et Haut-Sauterne 1834.
R. A. LEFEBVRE, No. 10, rue Toulouse. 7 fev

A VENDRE par le soussigné, au déchargement du navire Le Moro Castle venant de Bordeaux
80 barriques vin rouge Médoc St. Julien 1833.
10 barriques vin rouge Médoc Chateau Margaux 1832.
30 barriques vin rouge de Queyries 1836.
300 caisses vin rouge St. Julien Médoc 1834 et 1836.
En magasin, provenant d'importation antérieure.
400 caisses vin rouge Léoville et St. Julien, 1834 de la marque veuve Delleau & fils de Bordeaux.
300 caisses vin blanc haut Sauterne et Barsac 1834, même marque.
100 caisses Macarony et Vermicel
50 caisses Kerichen Wasser de la forêt noire.
50 caisses Lequeurs assorties.
600 caisses cerises de la marque Badin frères de Paris
Un assortiment de confitures et gelés.
R. A. LEFEBVRE, 10, rue Toulouse. 7 fev

A VENDRE en gros et en détail.
300 barils peinture blanche de divers numeros
50 fer-blancs peinture verte 1re qualité.
50 barils id id id
500 gallons huile de lin pure.
300 id cuit.
10 barils vernis
A vendre par P. CUSACHS, 22, rue Vieille Levée, entre Bienv. et Doua. 7 fev

ENCRE BLEUE supérieure récemment reçue de la facture de Johnson de Londres par New-York, aussi un assortiment complet d'encre bleue, rouge et noire de Felts en bouteilles de pintes, chopines et 1/2 chopines; encre à copier de Taylor, encre Carmine française, article supérieur à vendre par D. FELTS & Co, 94, rue de Chartres. 7 f

GENIEVRE—4 pipes genièvre de Hollande, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras. 7 fev

SAUER-KRAUT—12 barils sauer kraut, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras. 7 fev

CORDE—40 rouleaux corde d'emballage, à vendre à bas prix, pour clore une consignation, par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras. 7 fev

LIQUEURS—10 barils liqueurs supérieures, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 42, rue Poydras. 7 fev

BEURRE ET FROMAGE—50 barils fromage et 25 fréquins beurre de Goshen, en magasin et à vendre par SMITH & VOORHIES, 35, rue du Camp. 7 fev

PORC—Mess et Prime, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 36, rue Poydras. 7 f

BŒUF—Mess et Prime en barils et demi barils à vendre par ADAMS & HARTWELL, 36, rue Poydras. 7 f

BALLETS—180 douzaines ballets de blé, en magasin et à vendre par ADAMS & HARTWELL, 36, rue Poydras. 7 f

THEREBENTINE—15 barils Thérébentine en bon état, à vendre par P. CUSACHS, 22, rue de la Vieille Levée. 7 fev

FARINE—552 barils en débarquement du steamer Pilier à vendre par G. DORSEY, 44, Nelle Levée. 7 f

BALLETS—400 douzaines en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nelle Levée. 7 f

GRAISSE—150 barillets graisse en feuille qualité supérieure à vendre par G. DORSEY, 44, Nelle. Levée. 7 f

CHARBON—Quelques boucauts charbon de Lehigh, pour la consommation de maison, en magasin et à vendre par JAS. D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 7 fev

BISCUIT de matelot—24 barils, à vendre par E. & G. ANDREWS, 32 rue Gravier. 7 f

CIDRE—20 barils cidre de Newark, en magasin et à vendre par E. & G. ANDREWS, 32, rue Gravier. 7 f

AMARINAGES—Assortis en barillets et boites en magasin et à vendre par E. & G. ANDREWS, 32 rue Gravier. 7 f

BEURRE de Goshen—20 fréquins, en magasin et à vendre par E. & G. ANDREWS, 32, rue Gravier. 7 f

CAFE—151 sacs café vert de la Havane, en débarquement du brick Audubon, à vendre par J. M. CABALLERO, 60 rue St-Louis. 7 f

SEL—7000 boisseaux sel des Iles Turques en sacs de 2 boisseaux, à vendre par GEORGE BEDFORD, 22, Bienville. 7 fev

CAFE—400 sacs café de St. Domingue, reçus directement, à vendre par GEORGE BEDFORD, 22, Bienville. 7 fev

POMMES DE TERRE—600 paniers patates irlandaises supérieures, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43 Poydras. 7 fev

PORC—30 barils porc de plantation, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43 rue Poydras. 7 fev

BOTTES à l'épreuve de l'eau—10 caisses à vendre par DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane. 7 fev

CHAPEAUX de soie—30 caisses, en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane. 7 fev

BEURRE de Goshen—15 fréquins beurre de Goshen, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane. 7 fev

PAPIER à enveloppe—2000 rames papier à enveloppe, médium, petit et grand, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane. 7 fev

TRAITES sur Boston, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 91, rue de la Commune. 7 jan

MARINAGES—25 boites marinages de Lewis et Haskells, en magasin et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 91, rue de la Commune. 7 fev

TRAITES sur New York, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 91, rue de la Commune. 7 fev

FARINE—Marques des boulanger, en magasin et à vendre par ADAMS & HARTWELL, 36, rue Poydras. 7 fev

GRAISSE en feuille, prime, en magasin et à vendre par ADAMS & HARTWELL, 36, rue Poydras. 7 fev

DOMESTICS—100 balles Toile à draps de Lawrence, et Co. de 37 pouces, [illegible] à vendre par DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane. 7 fev

AUJOURD'HUI:
Tirage de la Grande Loterie de l'Etat, classe pour 1839
44, 19, 40, 56, 37, 23, 43, 68, 65, 59, 21, 5
Sont les numéros sortis.
BILLETS SEULEMENT $4.
UN GROS LOT DE $18,000.
GRANDE LOTERIE D'ETATS
Autorisée par la Législature de cet Etat.
CLASSE 10
Devant être tirée Jeudi 7 février 1839, à 6 heures, P. M., à l'Hôtel Bishop, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.
75 Numéros ballotés—12 sortant.
PROGRAMME:

1	Lot de	$18,000	$13,000
1	"	3,000	3,000
1	"	2,500	2,500
1	"	2,000	2,000
1	"	1,500	1,500
8	"	1000	8,000
8	"	500	4,000
8	"	400	3,200
8	"	300	2,400
5	"	200	1,000
175	"	100	17,500
63	"	50	3,150
63	"	30	1,890
63	"	25	1,575
126	"	20	2,520
3,843	"	8	30,744
23,436	"	4	93,744

$7,814 Lots, montant à $192,323
Billets $4; demi-billets $2, quarts de billets $1,
Paquets de 25 billets pour $100 garantis devoir tirer au moins $48.
Paquets de 25 demi billets, pour $50 garantis devoir tirer au moins $24
Paquets de 25 quarts de billets, pour $25, garantis devoir tirer au moins $12.
Pour paquets ou simples billets, s'adresser au bureau du Directeur, rue de Chartres, No.16, et à l'encoignure des rues St.-Louis et Chartres. 7 fev

46, 16, 39, 45, 47, 41, 64, 74, 74, 26, 5, 40, 71
Sont les numéros sortis dans la loterie des Ecoles
UN GROS LOT DE $10,000.
Gratuites Classe No 58
LOTERIE DES ECOLES GRATUITES,
No. 58.
Sera tirée demain 8 février, 1839, au No. 8, Banks' Arcade, à 6 heures du soir.
J. K. MEAD, Directeur.
Bureau No. 8, Banks Arcade.
75 numéros ballotés—12 sortant.
PROGRAMME.

1	Lot de	$10,000	$10,000
1	"	3,000	3,500
1	"	2,000	2,000
1	"	1,302	1,302
4	"	1,000	4,000
4	"	500	2,000
8	"	400	3,200
10	"	250	2,500
10	"	150	1,500
20	"	100	2,000
160	"	80	12,800

Et autres se montant à $143,401.
Billets $3 moitié $1,50 Quarts 75c.
Paquets de 25 billets pour $75, garantis devoir tirer $36. Billets en proportion. 7 fev

Ces batiments apportent la nouvelle que la *grande antilla* avait été mise à flot avec le secours des escadres française et anglaise.
28 Janv. *Entrés*—Navire français Guadeloupe, Dubois, du Havre; goélette anglaise E. Russell, de Glasgow; brick espagnol Cecilia, de Cadix.
Navires en charge pour ce port.—Brick Gannicleft, Rodolph Groning, Chieftain, William et Clarion.
Navires prêts à prendre charge—Brick américain Leonidas; brick espagnol Leonide; brick américain Thoose.

NOUVEAUTE SANS PAREILLE.
LA Girafe ou Cameléopard, le plus magnifique de la création animale.
Le Gensboh où Iber des Egyptiens; le Bontebok ou Gazelle d'Euchori, tous animaux nés dans les déserts de l'Amérique du Sud; et la chèvre Syrienne de la Palestine.
Aucun de ces animaux n'ont été vus aux Etats-Unis avant ce jour, et forment une exhibition des plus intéressantes.
Les heures d'exhibition seront de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.
Prix: 50 cents; les enfans au-dessous de 12 ans et les domestique, 25 cents.
L'Exhibition ne durera positivement qu'une semaine encore.

MERVEILLE DE LA NATURE.—M S. K. G NELLIS, né sans bras, fera, avec ses doigts de pieds, les tours les plus étonnants, qui ont amusé et étonné des milliers de personnes. Pour les détails, voir les petites affiches.
M. Nellis commencera à 11 heures A. M.; à 2 heures, à 4 1/2 P. M. et à 7.
L'entrée se trouve dans le pavillon de la Giraffe.
Prix d'entrée: 25cts.
L'exhibition est à l'encoignure des rues Hôpital et Condé. 1 fev.

JAEGER ACHTUNG.—Die mitglieder der compagnie sind aufgefordert sich nachsten Donnerstag den 7 Febr. abends um 6 uhr precis auf dem versammlungs platz [illegible] einer General versammlung einzufinden. Auf befehl des capitains J. C. WAGNER, ober jaeger. 5 fev

WHISKEY—140 barils whiskey rectifié, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 36, rue Poydras. 7 fev

HUILE à lampe de 1re qualité, pour l'usage des familles, à vendre par P. CUSACHS, 29, rue de la Vieille Levée entre Bienville et Douane. 7 fev

GARANCE très belle, à vendre en gros et en détail, par P. CUSACHS, 24, rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Douane. 7 fev

PAPIER—500 rames Papier à enveloppe, bonne grandeur et qualité supérieure, à vendre par NORMAN STEEL & Co. 14, rue du Camp 7 fev

CARTES à imprimer, ornementées et polis, communes et de couleurs, de toutes grandeurs, à vendre au New-Orléans stationers Warehouse par NORMAN STEEL & Co. 14, rue du Camp. 7 fev

SEL—2,400 sacs Sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs par ALEX. PARK, 65, rue de la Commune. 7 fev

CAFE—131 sacs Café vert de la Havane, en débarquement du brick Anderson, à vendre par G. LEGENDRE, 13, rue Bienville 7 fev

FARINE—1,000 barils Farine superfine des meilleures marques, en débarquement, à vendre par GEO. BUCHANAN & Co. 68, rue du Camp

SUCRE—25 boucauts bonne qualité, en débarquement du steamer, Romeo, à vendre par P. H. GALLWEY, 6, rue Conti 7 fev

POMMES—50 barils à vendre par HUNT & HOWARD, 83, Nouvelle Levée. 8 fev

MERINOS—Les soussignés ont reçu quelques caisses de mérinos anglais de 3/4 et 5/4, à vendre par ALEX. RITCHIE & Co. 91, rue de la Douane. 6 fev

BOMBASINS NOIRS, reçus par les derniers arrivages de Liverpool, à vendre par ALEX. RITCHIE & Co 91, Douane. 6 fev

BAS—Bas de coton blanc pour dames, du blanc et jaune pour hommes; de de laine pour dames; bas et demi-bas de coton pour hommes, reçus par les derniers arrivages de Liverpool, et à vendre par ALEX. RITCHIE & Co 91, Douane 6 fev

BŒUF—42 barils prime et mess en barils, à vendre par HANNEY & ROBERTSON, 42, rue Gravier 6 f

WHISKEY de Monongahela Quelques barils qualité supérieure de 2 ans, 3me., preuve en magasin et à vendre par HANNEY & ROBERTSON, 42, rue Gravier. 6 f

CAFE et cigares de la Havane—500 sacs café de la Havane en débarquement du brick Anderson, à vendre par R. GRONING & Co. 6 f

FOIN—62 balles à bord du navire Montezuma en bon ordre et à vendre par ASHBRIDGE & JENKINS, 63, rue Gravier 6 f

PORC—75 barils porc morceaux de croupe et 200 du mess en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 6 f

CIGARES de la Floride—15,000 cigares de la Floride de tabac espagnol en demi et quarts de boites en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 6 fev

DRAP DE GRANDE LARGEUR—2 caisses drap bleu de grande largeur en magasin et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co, 91, rue de la Commune. 5 fev

THE impérial, poudre à canon et Hyson Skin, en magasin et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co., 91, rue de la Commune. 5 fev

PEINTURES—600 barillets peinture blanche, jaune et verte en magasin et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co., 91, rue de la Commune. 5 fev

SAVON—350 savon No. 1, en magasin, et à vendre par GEO. E. COOLIDGE, 56, rue Gravier. 6 fev

BLANC DE BALEINE—100 caisses blanc de baleine, de Boston, en magasin et à vendre par GEO. E. COOLIDGE, 56, rue Gravier. 6 fev

LIQUEURS—8 pipes genièvre de Hollande, 11 demi do, 10 quarts barrique eau-de-vie de cognac; 4 demi do d'eau-de-vie de ceriese, en débarquement du navire Nonanthum, et à vendre par GEO. E. COOLIDGE, 56, rue Gravier. 6 fev

HUILE DE SPERME—30 barils Huile de Sperme d'hiver garantie pure, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins. 6 fev

PARAPLUIES—30 caisses Parapluies en gingham et en soie, de 28 à 36 pouces, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins. 6 fev

HABILLEMENTS.—80 caisses Habillements pour la saison, formant un grand assortiment, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins. 6 fev

TOILE A SACS—150 balles 2 1/2 et 3 de toile à sacs, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins. 6 fev

GRAISSE—700 barillets Graisse en feuille en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 6 fev

CAFE—84 sacs Café de qualité supérieure tout récemment reçus par la goelette Hero de Matanzas, à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD, 27, rue St. Louis. 6 fev

BŒUF—175 barils Bœuf prime et mess, en déchargement du bateau à vapeur H. L. Hing, à vendre par GODFROY LAWRIE & SMALL, 28, Vieille Levée. 6 fev

TOILE A Draps—5 balles Toile à Draps écrues de 4/4 de New-England, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 91, rue de la Commune. 6 fev

TIRETAINE—10 balles unis et tricotés en magasin et à vendre par Wm. C. TOMPKINS & Co. 91, rue de la Commune. 6 fev

TOILE à Draps blanchie—30 caisses des moulins de Sea Island, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 91, rue de la Commune. 6 fev

SEL—7,000 boisseaux sel des Iles Turques en sacs de deux boisseaux chacune, à vendre par GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville. 6 fev

FOIN, pommes de terre, et pierres à paver—250 balles foin, première qualité; 100 barils pommes de terre de l'Est; 70 tonneaux pierres à paver, en débarquement du navire Constitution et à vendre par GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville. 6 fev

HARDES—8 valises hardes pour la saison, récemment reçues et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 91, rue de la Commune. 6 fev

BATISTE de couleur—9 caisses qualité supérieure, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co, 91, rue de la Commune. 6 fev

SAVON et chandelles—100 boites savon du Nord et 100 boites chandelles, récemment reçus et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co, 91, rue de la Commune.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
Jeudi 7 Février.
Troisième et dernière Représentation
DE
GUSTAVE III,
OU
LE BAL MASQUE,
Grand opéra en 5 actes d'Auber, paroles de Scribe.
DANSES DU 5me ACTE.
1o ALLEMANDE,
Mr. Gabriel Ravel, Mmes. Pauline et Checkini.
ANGLAISE,
Mr. Checkini.
3o PAS SAVOYARD,
Messrs. Antoine et Jérôme Ravel, Mmes. Jérôme et Adela Ravel.
4o PAS ECOSSAIS,
Mr. et Mme. Checkini.
5o PAS DE DOUBLE FIGURE,
Mr. François Ravel et Mme. Jérôme Ravel.
PAS HONGROIS,
Par Mrs. Gabriel, Jérome et Antoine Ravel.
Le spectacle commencera à 6 1/4 heures.

Vendredi 8 février.
LE DOMINO NOIR,
Opéra comique nouveau en 3 actes.

SALLE D'ORLEANS.
GRAND BAL D'ENFANS.
AU BENEFICE DE M. J. DEVOTI.
Mr. Devoti a l'honneur d'informer le public que le bal d'enfans à son bénéfice qui devait avoir lieu lundi passé 4 du courant, a été envoyé à cause du mauvais temps, et qu'en conséquence il donnera
VENDREDI, 8 FEVRIER 1839.
UN GRAND BAL PARE,
Précédé d'un
GRAND BAL D'ENFANS.
Qui commencera à 5 heures et finira à neuf. Aussitôt que le bal d'enfans sera fini, les domestiques seront tenus de quitter la salle et le bal continuera pour les grandes personnes.
Prix d'entrée pour les grandes personnes $1
Dito pour les enfans 50 c.
Mr. Devoti ose espérer que les familles qui avaient l'intention de l'honorer de leur présence voudront bien y assister à la soirée de Vendredi. 6 fev—3

Exhibition Publique du tableau de
BOISSY D'ANGLAS
A la Convention nationale par VINCHON.
Scène de la Révolution Française.
Journée du 1er. Prairial, an III, (20 Mai 1795.)
CETTE belle et vaste composition retrace une des scènes les plus dramatiques de la révolution française, le moment où le président *Boissy d'Anglas* salue la tête du député *Féraud* qui lui est présentée au bout d'une pique, au milieu d'une émeute populaire.
Ce chef d'oeuvre qui a obtenu en France un succès d'enthousiasme est exhibé dans une construction élevée à cet effet, sur les terrains de l'ancienne prison, derrière l'hôtel de ville, l'entrée par la rue St. Pierre, entre Chartres et Royale, où il se voit depuis 9 heures du matin jusqu'à 5.
Prix d'entrée—50 cents, enfans moitié; abonnement pour la saison $3. 2 fev—6

SALLE D'ORLEANS,
SAMEDI, 9 FEVRIER 1839.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
Prix d'entrée pour les cavaliers ...... $2.
Aucune dame ne pourra être admise sans qu'au préalable elle n'ait reçu un billet d'invitation, qui sera personnel. 29 jan—3

SALLE DE LA BOURSE ST.-LOUIS.
CLOTURE DES BALS D'ENFANS.
Mr. E. BERTUS a l'honneur d'informer les pères et mères de familles ainsi que le public en général qu'il donnera le Lundi Gras, 11 février à son bénéfice pour la clôture des Bals d'enfans,
UN GRAND BAL PARE
précédé d'un
BAL D'ENFANS A CARACTERE,
Dans lequel un gallop général sera dansé d'une extrémité de la salle à l'autre.
Le bal d'enfans commencera à 5 heures et le Grand Bal à 9.
Prix: les grandes personnes $1
Enfans .... 50c.
Les enfans qui ne seront pas déguisés seront également admis à ce bal.
Les domestiques sortiront de la salle après le bal d'enfans.
On trouvera des billets au café de la Bourse et au bureau de la Salle de Bal. 5 fev—6

PANORAMA DE PARIS ET DE SES ENVIRONS.
EXECUTE PAR
MM. PHILASTRE & CAMBON.
Peintres des décors du Grand Opera, et des Menus Plaisirs du Roi
LES propriétaires du Panorama de Paris ont l'honneur d'informer le public, que cédant aux instances de beaucoup de familles résidant dans la 2e Municipalité, cet établissement doit être transporté en face du théâtre St. Charles.
Jusqu'au Mardi, 12 Février prochain, il continue d'être ouvert tous les jours, rue Royale, sur la Place St. Antoine, derrière l'Eglise St. Louis, depuis 8 heures du matin jusqu'à la nuit.
Confiants dans la bienveillance de MM les abonnés, les soussignés espèrent qu'ils voudront bien continuer de visiter le Panorama après son déplacement comme par le passé.
Le public est également prévenu, qu'un temps sombre et couvert est pour le moins aussi favorable à l'illusion, qu'un soleil brillant. Mais c'est surtout depuis quatre heures jusqu'à la nuit que l'illusion peut être la plus complète.
Prix d'entrée, $1, moitié prix pour les enfans au dessous de 10 ans et les domestiques. 28 jan

FONDS de Cincinnati—Un certificat de dépôt sur la Banque Commerciale de Cincinnati, pour la somme de $1873 19-100, aussi, $800 en billets de la dite banque, à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nouvelle Levée 6 fev

BEURRE ET FROMAGE—30 fréquins beurre irlandais; 30 do fromage anglais supérieur à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38 Nouvelle Levée 6 fev

DRILLS DE TOILE—Quelques caisses récemment reçus d'Angleterre, importation directe, à vendre par COIT & Co. 20, rue de la Douane 6 fev

CIGARES AMERICAINES—540,000 en 1/4 et 1/8 de boites, à vendre par COIT & Co. 20, rue de la Douane. 6 fev

COTONNADE—100 pièces cotonnade, à vendre par ROBT H WHITE, 40, rue Poydras. 6 fev

TRAITES sur Boston, à vendre par GEORGE GREEN & BROTHER, 26, rue du Camp. 5 fev

FICELLE—400 rouleaux grosse ficelle à empaqueter, à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHERS, 57, rue des Magasins 5 fev

BILLETS de l'ouest—$12,000 en billets de banque de l'ouest, à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHERS, 57, rue des Magasins 5 fev

BILLETS—$15,000 en billets de la banque de Pennsylvanie, à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHERS, 57, rue des Magasins 5 fev

NOUS faisons des avances libérales sur les consignations qui nous sont adressées par nos amis de St. Louis, Louisville et Pittsburg PIERCE SHANNON & BROTHERS, 57, rue des Magasins. 5 fev

DOUBLONS Espagnols, Colombiens et Mexicain à vendre par BLANCHARD EIMER & Co. 26, rue Bienville 5 fev

COUVERTURES françaises de 3 points, de la manufacture de Granier, à vendre par BLANCHARD EIMER & Co. 26, rue Bienville. 5 fev

MARCHANDISES CROISEES—à vendre par HAGEDORN & CRAMER. 50, rue Bienville 5 fev

LISTADOS—bleus et rouges, à vendre par HAGEDORN & CRAMER 50, rue Bienville. 5 fev

BAS—Complet assortiment de Bas de cotons, à vendre par HAGEDORN & CRAMER. 50, rue Bienville. 5 fev

TOILE DE RUSSIE—étroite, en magasin, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 5 fev

GINGHAMS—larges et étroits, unis et rayés, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 5 fev

POMMES DE TERRE—de Lancashire, en débarquement de la barque Laurens, Merrill, de Liverpool, en bon état et d'une qualité supérieure. S. HEATH & Co. 95, rue du Camp. 5 fev

PIERRES PLATES et Briques à Feu—5,000 Briques à feu Anglaises, de grandes dimensions. 1,000 Yardes Pierres plates de Yorkshire de 2 1/2 pouces à 3 pouces, à vendre à des prix très bas, si on les prend sur la Levée. HEATH & Co. 95, rue du Camp. 5 fev

SEL—350 sacs gros Sel en débarquement de la barque Laurens, de Liverpool, en bon état. 95, rue du Camp. 5 fev

PAPIER A ENVELLOPPE—2,000 rames Papier double et simple, de bonne qualité, à vendre par FROST & Co. 8, rue de la Douane 5 fev

NOIR A SOULIER—150 grosses Noir à Soulier de la manufacture de Dunlap, à vendre par FROST & Co. 8, rue de la Douane. 5 fev

SAVON—200 caisses Savon première qualité de Boston, à vendre par LEGENDRE ET BERNIAUD, 27, rue St. Louis. 5 fev

CHANDELLES de Blanc de Baleine—200 caisses Chandelles de Blanc de Baleine tout récemment reçue, à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD, 27, rue St. Louis. 5 fev

CIGARRES—300,000 Cigarres de la Havane, à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD, 27, rue St. Louis. 5 fev

CERTIFICATS de dépôt sur la Branche de la Banque de l'Etat d'Alabama et de la Banque des Marchands et Planteurs de la Mobile, à vendre par SCHMIDT, WERNER & Co, 83, rue Bienville 5 fev

CHARBON—37 boucauts charbon de Kennel, en débarquement de la goelette Dorris, en face la rue Bienville, à vendre par H. C. CAMMACK & Co. Place de la Bourse. 5 fev

FARINE—200 barils, en débarquement du steamer Danube, à vendre par G. DORSEY, 44, Nelle.-Levée 5 fev

WHISKEY.—36 barils whiskey rectifié, en débarquement du steamer Danube et à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle-Levée. 5 fev

HARENGS—150 caisses récemment reçues, à vendre par ED. SPRAGUE, 12, rue de la Douane. 5 fev

MARCHANDISES SECHES—4 caisses bombasine, 2 caisses toile, Poulins bas de soie, à vendre par VAN WYCK & Co. 35, rue du Camp 5 fev

GUENILLE—100 sacs guenille, à vendre par VAN WYCK, 35, rue du Camp. 5 fev

HUILE DE LIN.—100 barils huile de lin anglaise, à vendre par JARVIS & ANDREWS, Enc. Commune & Tchoupitoulas. 4 fev

WHISKEY DE MONONGAHELA.—75 barils vieux whiskey 2ème, 4ème et 5ème preuve, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras. 4 fev

GRAISSE—500 barillets graisse en feuille, supérieure, en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Vieille Levée. 4 fev

WHISKEY.—100 barils rectifié, à vendre par ADAMS & HARTWELL, No. 36, rue Poydras. 4 fev

SUCRE clarifié en magasin et à vendre par ALLAIN ET TREMOULET, 11, rue Condé. 4 fev

CIDRE DE NEWARK—10 barils à vendre par HUNT & HOWARD, No. 83, Nouvelle Levée. 4 fev

POUR LA [illegible]—Le bateau à vapeur [illegible] ISABELLA [illegible] Walner, est maintenant prêt à recevoir [illegible] le port ci-dessus et partira dimanche, 10 courant, [illegible] des chars de midi. Pour fret ou passage, [illegible] beaux emménagemens, s'adresser à WALKER, KNIGHT & Co, 26, Nelle Levée. 7 f

POUR LA MOBILE.—*Malle des Etats-Unis.*—Le superbe bateau à vapeur neuf, à basse pression CAROLINE, capitaine Sutton, partira pour la Mobile aujourd'hui, du bout du rail-road au lac, aussitôt après l'arrivée des chars de midi. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à GEO. WHITHNEY, 78, Poydras.
La Caroline est un des meilleurs bateaux, et fait les voyages régulièrement malgré le mauvais temps, n'ayant encore jamais manqué une malle. 7 fev—1

POUR PITTSBURG.—Le superbe bateau à vapeur neuf NORFOLK, capt. Jos. Smith, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires, mercredi, 13 courant, à dix heures du matin. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à PIERCE, SHANNON & BRO. 57, rue des Magasins. 7 fev

Pour St. Louis et Alton.—Le bateau à vapeur PRAIRIE, capitaine J. H. Freligh, ayant été retenu par le mauvais temps, partira aussitôt que le temps lui permettra de prendre son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au quai, en face la rue Poydras ou à JOHN A. MERRITT, 63, rue des Magasins.
Le Prairie prendra du fret pour l'embouchure de la rivière Memphis, Randolph et Mills Point. 7 fev

POUR PITTSBURG—Le superbe bateau à vapeur TRIBUNE, capitaine James Boyd, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira mardi 12 courant, à 10 heures A. M. pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à PIERCE SHANNAN & BROTHERS, 57, rue des Magasins. 7 fev

POUR LITTLE ROCK, Fort Smith et Fort Gibson, Arkansas—Le bateau à vapeur JOHN JAY, capitaine H. Mason, partira pour les ports ci-dessus samedi, 9 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue de la Douane ou à DOBBIN & BROWN, 15, Nouvelle Levée. 7 fev

POUR la Rivière ARKANSAS, Fort Smith, Little Rock et Van Beuren—Le superbe bateau à vapeur BUCKEYE, capt. J. B. Thompson, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires Dimanche, 10 courant, à 10 heures, a. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au quai Notre Dame, ou à ADAMS & HARTWELL, 36, rue Poydras. 6 fev
Le Buckeye, a de beaux emménagemens pour des passagers ou du fret. 6 fev

POUR MANCHESTER, Yazoo, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Warrenton et Vicksburg.—Le bateau à vapeur TUSCARORA, capt. William Arnold, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, jeudi, 7 du courant, à 4 heures p. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à PIERCE SHANNON & BROTHERS, 57, rue des Magasins.
Le Tuscarora prendra en touage les batiments qui monteront à aucun de ces ports. Il est très propre à ce service, étant très solide et d'une grande force. 6 fev

POUR VICKSBURG, Grand Gulf, Rodney et Natchez.—Le bateau-à-vapeur CLAIBORNE, capitaine Barrett, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, samedi, 9 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à SMITH & VOORHIES, 35 Camp. 5 fev

POUR TUSCUMBIA, Florence et bords du Tennessee.—Le bateau à vapeur fin marcheur PENNSYLVANIAN, capitaine Baugh, partira jeudi 7 du courant, pour les ports ci-dessus. Toutes marchandises pour les places intermédiaires seront reçues. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FORSYTH & LIMERICK, 135, rue des Magasins 5 fev

POUR ST.-LOUIS, Alton et les ports intermédiaires.—Le bateau, solidement bâtie, VANDALIA, capitaine J. P. Durst, est maintenant prêt à recevoir du fret et ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à GODFREY, LAWRIE & SMALL, agents.
N. B. Le Vandalia prendra du fret pour Vicksburg, l'embouchure des Arkansas et Memphis. 5 fev

POUR ST. LOUIS, ALTON, et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur UNITED STATES, capitaine J. B. Hill est maintenant prêt à recevoir du fret, et ayant déjà une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue de la Douane, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier 5 f

POUR ALEXANDRIE et Natchitoches, et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur JOHN LINTON, capitaine P. F. Limbrel partira pour les ports ci-dessus, mardi, 25 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face l'Hotel Américain, ou à BLAIR & SATTERFIELD, 91, rue des Magasins 4 fev

BANQUE DE LA CITE, Nouvelle-Orléans, 5 février 1839.
TRAITES sur Londres, à vendre à cette institution. R. J. PALFREY, caissier. 6 fev

DEMANDE—Un jeune homme respectable, ayant ses parens en ville et qui voudrait diriger son attention au commerce peut trouver de l'emploi dans un bureau en s'adressant au No. 132, vieux bassin. 6 fev—2

ON a besoin dans une famille à la campagne, d'un professeur de langue française et capable d'enseigner les classiques. On exige des certificats de bonne conduite et de capacité, s'adresser à C. M. CONRAD, rue Royale. 6 fev—3

BANQUE DE CARROLLTON, Nouvelle-Orléans, 4 février, 1839.
DANS une élection tenue le 7 janvier dernier pour les directeurs de cette institution, les suivans ont été élus, savoir
D. F. Burthe, E. Hallard,
S. Millaudon, G. W. Campbell,
J. Kohn, V. Bodigny, jr.
A. Bouvin, N. Burthe,
G. C. Duncan, P. Forstall,
H. Brown, H. Beale.
Et à la réunion tenue aujourd'hui, D. F. Burthe a été élu président à l'unanimité.
JOHN NICHOLSON, caissier. 6 fev

MAIRIE DE LA NELLE ORLEANS—Le prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $7 75 cents par baril, d'après le tarif les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 4 février 37 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser 25 pour cent en sus, c'est à dire 16 1/4 onces.
Le 1er. février 1839. C. GENOIS, maire.

ENLEVE du Auction Coffee House, une redingote olive, ayant un collet noir barré, et dans une des poches un billet à ordre, pour la somme de cent cinquante piastres, tiré le 22 décembre 1837, par Jacob E. Rotthaas, en faveur de Henry Bruning, payable 60 jours de la date. La personne qui rapportera la redingote et le billet ci-dessus, sera généreusement récompensée. 4 fev—3

HOTEL ST.-LOUIS.—Le soussigné a l'honneur d'informer respectueusement le public et ses connaissances qu'il vient d'ouvrir ce superbe établissement où il espère par ses soins assidus mériter le patronage de ceux qui, voudront bien venir le voir. R. MARTY. 4 fev—6

A VENDRE à l'amiable un CABARET, situé à l'encoignure des rues Marigny et Bons Enfans; on ne le vend absolument que parce que celui qui le tient, a des affaires qui l'appellent à la campagne. S'adresser sur les lieux ou au soussigné, encoignure des rues St Philippe et Condé. L. LEVESQUE. 4 fev—3

ENCORE UN GROS LOT—Vendu à la Grande Loterie d'Etat—Nos. 4, 29, 37, le prix capital de la Grande Loterie d'Etat, classe No. 8, de $18,000 tirée hier, a été vendu à Mr. J. N. Cordova, un négociant de cette ville. Le billet fut vendu au moment où l'on commençait à tirer la loterie, et il a été payé ce matin sur présentation. S. DAVIS & Co, 16, rue de Chartres. Directeurs 1 fev

BITUME hydrofuge de la Louisiane—F. Leloup & Blot entreprennent tous travaux en bitume tels que banquettes, magasins, allées, cours, cuisines remises &c.
Ils font aussi le bitume de couleurs variées.
Prix des travaux le sol remblayé:
Un pouce d'épaisseur la yarde $2
Un pouce d'épaisseur sur assise, en brique aplat $3
Le bitume de couleur
La yarde une seule couleur $4
de 2, 3 et 4 couleurs avec encadrements et compartiments $5
50 cents de plus pour tous travaux au-dessous de 100 yardes.
Plusieurs petits travaux réunis seront toisés comme un seul et ne couteront que $2.
S'adresser à leur office, rue Ste. Anne, près celle de Marais ou chez M. E. Leloup, 155 rue de Chartres. 22 jan—4, 26, 29, 31, 4, 7

BEURRE DE GOSHEN—25 barillets beurre de première qualité, à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 6 fev

FROMAGE—15 caisses fromage en gomme de pin, à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville 6 fev

CLOUX—300 barillets cloux de Boston, grandeur assortie, en magasin et à vendre par LAWRENCE & LEGENDRE, 28 et 29, Nlle. Levée. 6 fev

27 BARILS pieds de cochons; 50 barillets de salés, en magasin et à vendre par LAWRENCE & LEGENDRE, 28 et 29, Nlle-Levée. 6 fev

ON a besoin d'une Dame pour donner des leçons dans une famille à quelques milles de la Nouvelle-Orléans. Pour plus amples informations, s'adresser à A. LEDOUX & Co, rue du Canal. 6 fev—3

LIVRES DE RECUS—David Felt & Co., viennent de recevoir un lot de livres de reçus, de N. York qu'ils vendront à bon marché, en lots convenables aux acheteurs. 24, rue de Chartres.

SACS DE TOILE—500 en magasin et à vendre par SHALL & BROWN, 96, rue des Magasins 6 fev

CIGARRES—9 milliers cigares de la marque bien connue de Regalias de Lacon, en débarquement de la goelette Lapwing, à vendre par W. F. VIGERS & Co.

COTONNADES.—40 balles grosse coton à draps de 4-4; 160 balles grosse toile-serge à draps, bon article pour le marché mexicain, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins. 5 fev

SAVON—700 boites no 1, extra et no 1, et [illegible] de do, des marques de Jackson et Trowbridge James Gould et J. B. Morton, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins 5 fev

MIXTURE tonique de Rowland—Le meilleur remède pour les fièvres tremblantes en usage, préparé avec soin, sous la direction de Rowland, de Philadelphie; 50 caisses reçues et à vendre par JARVIS & ANDREWS, enc Tchoupitoulas et Commerce. 5 fev

BEURRE DE GOSHEN—35 fréquins beurre de Goshen, qualité supérieure, en magasin et à vendre par N. F. COMLY & Co., 97, rue du Camp 4 fev

ACAJOU et Bois de Teinture.—50,000 pieds acajou; 810 tonneaux bois de teinture, en débarquement du brick Nina, au dessus de la Presse à Coton d'en haut, et à vendre par W. F. VIGERS & Co. 5 fev

2000 BOUCAUTS DE SUCRE, à vendre par E. BRUGIER, 9, rue St-Louis. 6 fev

PERDU ou emporté [illegible] J. D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 22 jan

POUR GALVESTON ET VELASCO (Texas), Vendredi, 15 février, à 10 h. a.m.—Le superbe navire à vapeur, à basse pression COLUMBIA, John Wade, [illegible] tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, [illegible] tivement comme ci-dessus. [illegible] à une bouilloire neuve et n'est pas [illegible] des bateaux des Etats-Unis. [illegible] passage, ayant de beaux emménagements [illegible] bord ou à SMITH & VOORHIES, 35, rue du Camp.
N. B. [illegible] au paiement du fret ou passage que les billets [illegible] de la Nlle-Orléans. On ne [illegible] le jour du départ. 7 f.

POUR GALVESTON [illegible]—Paquet régulier [illegible] samedi, 9 courant, à 10 heures du matin. Le superbe navire à vapeur, à basse pression, CUBA, capitaine J. B. Carson, du port de [illegible], doublé et chevillé en cuivre, ayant [illegible] partira positivement comme ci-dessus. [illegible] sera toujours prêt dès son arrivée pour [illegible] passagers et le fret du Cuba à Galveston. Pour fret ou passage, ayant d'aussi beaux emménagemens qu'aucun autre paquet des Etats-Unis, s'adresser à bord ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.
N. B.—Le fret du Cuba est maintenant payé à 25 pour cent au-dessous des prix ordinaires. Le fret et le passage devront être payés en billets des banques de la Nouvelle-Orléans, et l'on ne recevra aucun fret le jour du départ.

POUR LA MOBILE.—Devant partir le 9 du courant.—La goelette A. 1, WM. E. JESTER, capitaine Fogg, partira comme ci-dessus et prendra tout le fret qui se présentera à un bas prix, en s'adressant à bord, en face du marché Ste. Marie, ou à GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville. 7 fev

POUR CHARLESTON.—Le beau brick bon marcheur ARABIAN, capitaine Welsh, ayant été retenu par le mauvais temps, partira positivement cet après midi. Pour passage seulement s'adresser à J. A. BARELLI & Co. 61, rue de la Commune. 7 fev

POUR LIVERPOOL—La barque anglaise A. 1, SHAKESPEARE, capitaine Henderson, doublée et chevillée en cuivre et fine voilière, ayant des arrangement, faits pour son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à ASHBRIDGE & JENKINS, 65, rue de la Commune. 7 fev

POUR CHARLESTON.—C. S. La goëlette fine voilière MORNING STAR, capt. J. Lewis, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face des bâtisses du Triangle de la 2me municipalité ou à BOGERT & HAWTORN, 63, rue Gravier. 5 fev

POUR PHILADELPHIE.—*Ligne de la Louisiane et Pennsylvanie*—Premier navire—Le paquebot régulier, classé A.1 RENOWN, ayant été retenu par le mauvais temps ne pourra partir avant samedi. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face du marché aux légumes, ou à N. F. COMLY & Co., 97, rue du Camp. 6 fev

POUR NEW-YORK.—Le navire classé A. 1, HOBART, capitaine Seldon, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS, 65, rue de la Commune. 6 fev

POUR NEW-YORK.—Ligne entre la Louisiane et New-York.—Le superbe paquebot HUNTSVILLE, capitaine Eldridge ayant une partie de sargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, à la seconde rangée au-dessous du marché aux légumes, ou à JAMES B. HULLIN, 74, rue du Camp. 6 fev

POUR MATAGORDA.—Paquebot régulier.—La goelette fine voilière TEXAS, capitaine Shackford, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS, 65, rue de la Commune. 6 fev

POUR LA HAVANE—Devant partir Jeudi, 7 février 1839.—Le brick paquebot PASTORA, capt. Farwell, partira positivement, comme ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à R GRONING & Co.,
N. B.—Aucunes places ne seront engagées avant que l'argent en ait été payé. 6 f

POUR LIVERPOOL.—Le superbe navire GANGES, bon voilier, capitaine John Jones, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de superbes commodités pour 8 passagers, s'adresser à ROGERS GRAY & Co. 81, Canal, ou à ASHBRIDGE & JENKINS, 65, rue de la Commune. 6 fev

POUR LIVERPOOL—Le navire bon marcheur JOHN HALE, capitaine Crowell partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton pour compléter sa cargaison, s'adresser à bord ou à LEVI H. GALE. 93, rue de la Commune 6 fev

POUR LIVERPOOL—Le navire A 1 EUROPE, capit Drummond, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 200 balles de coton pour compléter, sa charge, ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, rue de la Commune. 6 fev

ON A BESOIN d'un batiment d'environ 400 boucauts de tonnage pour prendre un chargement pour New York. COIT & Co. 20 rue de la Douane. 5 fev

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier PAULINE, capitaine Guignet a besoin de 300 balle de coton pour le remplir, et partira immédiatement; ayant de beaux emménagements il prendra quelques passagers. S'adresser à bord ou à BLANCHARD EIMER & Co. 26, rue Bienville 5 fev

POUR LE HAVRE.—Le navire RICHMOND, d'une marche supérieure, capitaine T. W. Winship, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira prochainement. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à ROGERS, GRAY & Co. 81, rue du Canal. 5 fev

ON DEMANDE un navire pour prendre du fret lourd pour N. Y. et Boston. S'adresser au No. 43, rue Bienville. 2 fev

A FRETER—La goélette fine voilière OREO, capitaine Crockell, du port de 6000 barils. S'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS, 56 Commune 2 fev

A FRETER—La goélette fine voilière FLORANCE, capitaine Smith, du port de 600 barils. S'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS, 56, Commune 2 f

A FRETER.—La goelette de première classe CONSTITUTION, capitaine Woolbury, du port de 700 barils. S'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS, 56, Commune. 2 fev

A FRETER—La goelette fine voilière LOUISA, capitaine Norton, du port de 500 barils. S'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS, 56, Commune. 2 f

POUR LA MOBILE—Aujourd'hui.—La goelette EXCHANGE, capitaine Andrews, partira comme ci-dessus. Pour fret, qui serait reçu jusqu'à midi, ou passage, s'adresser à bord, au nouveau bassin, ou à ASHBRIDGE & JENKINS, 65, rue de la Commune. 2 f

POUR PHILADELPHIE, BALTIMORE OU NEW YORK—Un brick de 1ère. classe, prendra un fret en haut ou en bas de la rivière à très bas prix, d'environ 100 boucauts de sucre. Pour conditions, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS, 65, rue de la Commune. 26 jan

A l'élection annuelle qui a eu lieu hier, les personnes dont les noms suivent ont été nommées directeurs de la Banque de l'Union de la Louisiane.
TH. W. CHINN.
J. F. MILLER.
J. H. LEVERICH.
F. FREY.
C. LEBLANC.
W. M. BEAL.

LES personnes dont les noms suivent ont été nommés directeurs de la Banque des Citoyens à une élection qui a eu lieu hier, par les actionnaires de la dite Banque.
EDMOND J. FORSTALL.
L. G. HILISBERG.
A. MURPHY.
L. LEBEAU.
J. PILIE.
E. SONIAT.

ENFANT PERDU—Un petit nègre, âgé d'environ 4 ou 5 ans, s'est écarté Samedi dernier de l'encoignure des rues des Remparts et du chemin du Bayou, il avait un vieux habillement de cotonnade. La personne qui le ramènera au bureau de Wm. E. & E. et G. Rold Murphy, au vieux bassin recevra une récompense libérale. 6 fev—3

COMPAGNIE DE LA BANQUE de l'Eclairage au Gaz de la Nouvelle-Orléans, 4 fev 1839.
A une assemblée, tenue ce jour par les Directeurs de cette institution, élus le 7 janvier dernier, Thomas C. Magoffin, Esq. fut nommé président.
J. W. HOUSTON, Caissier. 5 fev—3

M. DELCROIX—ex artiste du théâtre d'Orléans déjà connu avantageusement, pour son établissement de fourniture de costumes de Bals et de caractères, a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs qui voudraient lui faire des demandes dans ce genre qu'il continue de les établir pour les deux sexes et après l'exactitude des gravures dont il peut montrer des modèles.
Il a aussi un beau magasin de masques et costumes, établis d'après ceux des premiers théâtres de Paris, rue Dauphine, entre Maine et St Philippe. 5 fev—4

A VENDRE pour cause de départ—Un magasin de marchandises sèches, très bien situé sur la levée entre le rail-road et l'Esplanade.
Si il n'est pas vendu à l'amiable d'ici au 15 de mars, il sera vendu à l'encan.
S'adresser sur les lieux. 5 fev—15

NOUVEAU RESTAURAT.—Le soussigné annonce au public qu'il a ouvert son restaurat du Théâtre d'Orléans, à l'encoignure des rues d'Orléans et Bourbon, où il espère par ses soins et son zèle mériter le patronage du public.
Les prix seront modérés, le service ne le cèdera en rien à aucun restaurat de la ville. On sera servi avec de l'argenterie comme dans les autres établissement.
Le soussigné recevra également les commandes pour la ville. LECONTE. 5 fev—8

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Cardinal de Cheverus.
1000 caisses vin rouge St. Julien, en magasin,
200 barriques vin rouge,
90 demi-barriques do
20 do do vin blanc, Haut-Sauterne
200 mille bouchons,
100 douzaines chemises de couleur.
POUGET fils, rue St. Pierre, entre Chartres et Royale. 6 fev—6

A LOUER.—Un magasin No. 12, rue Bienville, s'adresser à NORMAN STEEL & Co. 14, Camp. 5 f

TOILE A SACS—100 balles toile à sacs de petites dimensions, en magasin, à vendre par LAWRENCE & LEGENDRE & Co. 28 et 29. Nouvelle Levée. 5 fev

BOUTEILLES à vin, à vendre par H. C. CAMMACK & Co, Passage de la Bourse. 5 fev

MIEL—10 tierçons miel de Cuba en débarquement du brick Pastora, de la Havane, à vendre par JARVIS & ANDREWS, rue Tchoupitoulas. 5 fev

GRAISSE—En barils, qualité supérieure, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras 5 fev

CIGARES—300,000 cigares espagnols, 400,000 de métiers, 100,000 do communes, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras 5 fev

PORTER ET ALE—Ale et Porter de Londres de qualité supérieure, à vendre par HANNEY & ROBERTSON, 42, rue Gravier. 4 fev

EAU-DE-VIE—Quelques barils eau-de-vie française de qualité supérieure, à vendre par HANNEY & ROBERTSON, 42, rue Gravier. 4 fev

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. E. BLACHE.
IL sera vendu vendredi, 8 courant, à 2 heures de l'après-midi, sur la Levée, en face de la rue de la Douane:
Le chaland à vapeur CORNCRACKERS. La machine à vapeur est en très bon ordre et peut être employée comme moulin à maïs ou à scie, ou sur une habitation à sucre. Conditions, à la vente. 7 f

PAR L. LEVY.
IL sera vendu vendredi prochain, 8 courant à 4 1/2 heures, au magasin de MM. Kidder et Head, 94, rue Poydras pour clôre une consignation,
30 barils vieux whiskey de 3 ans, de Monongahela. 7 fev

PAR H. F. DOMINGON.
IL sera vendu samedi, 9 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis:
L'esclave DINAH, âgée d'environ 28 ans, avec ses deux enfans, nommés Catherine, âgée d'environ trois ans, et Claudine, âgée d'environ 20 mois.
Dinah est bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, et elle est garantie des vices et maladies prévues par la loi.
Conditions: moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 7 f—3

PAR GUINAULT ET DELASSUS.
Vente de Syndic. J. T. B. FEATHERSTON contre ses Créanciers.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la Paroisse de la Nlle-Orléans, il sera vendu jeudi, 7 février 1839, à la Bourse de [illegible] St. Louis, à midi, la propriété suivante [illegible] par J. T. B. Featherston à ses créanciers:
[illegible] deux lots de terre, adjoignant, faisant [illegible] et situés partie dans le faubourg [illegible] dans le faubourg Delord; ensemble [illegible] et améliorations qui s'y trouvent [illegible] comme distillerie.
Les [illegible] désignés par les Nos 14 et 15, sur un plan [illegible] le 10 mars 1836, et déposé [illegible] W. Y. Lewis, not. pub. et mesurant [illegible] pieds de face à la rue Pears, [illegible] irrégulière, et sont les mêmes que [illegible] les syndics de N. Goodale par [illegible] devant W. Y. Lewis, not. public [illegible]. Le dit bail expire le 1er février 18[illegible] payable tous les quartiers à raison [illegible]
Il sera vendu en même temps les appareils de la distillerie, ainsi que [illegible] et meubles qui se trouvent sur les dits emplacements, qui était la propriété de l'insolvable et qui ont été abandonnés par lui à ses créanciers, savoir: un serpentin, cuve, 4 réservoirs, trois cuves, 7 barriques et cuves à rectifier, une roue à patente pour blanchir et le cordage, un poêle et tuyau, 4 barriques pour faire reposer, un bois de lit, plusieurs pipes vides, une hache, une scie, un pupitre, et divers autres articles tels que balances et poids, mesures &c. &c.
N. B. Trois citernes se trouvent aussi sur la propriété qui n'appartiennent point à l'insolvable et qui ne seront point vendus.
Conditions de la vente—1/5 comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en fournissant des billets endossés à la satisfaction des Syndics.
L'acte de vente sera passé par devant F. Grima notaire public.
La propriété peut être examinée en s'adressant à Marc Duppey, à l'office de M. N. Leboston, No. 57, rue Toulouse, la porte après la Banque des Citoyens. 28 jan—3, 7 f

PAR FERNANDEZ & WHITING.
UNE Propriété de valeur et un Lot de Terre situés au faubourg Tremé, encoignure des rues Claiborne et St. Philippe, seront vendus jeudi, 7 du courant à la Bourse de Cité.
Le lot de Terre mesure 160 pieds français de face à la rue St. Philippe, sur 110 pieds de face sur la rue Claiborne avec une maison de 6 appartements, un salon galerie, une cave et un cabinet, une cuisine de 4 appartements à feu. De plus: une bâtisse de 2 appartements, puits et latrines en briques, un four et un jardin cultivé &c.
Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement et l'acquéreur prendra lieu et place du vendeur pour 2 billets,
1 échéant le 20/23 juillet 1839 pour—$398
1 do le 20/23 janvier 1840 pour—$398
Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub. aux frais de l'acquéreur.
Les personnes qui désireraient acheter [illegible] à venir voir lesdites propriétés dont un plan est maintenant déposé à la Bourse. 2 f

PAR DORIOCOURT & DIDION.
IL sera vendu à l'Arcade de Bank, rue des Magasins, jeudi prochain 7 février à midi,
Une jolie résidence d'été située à Madisonville, consistant en un lot de terre mesurant 60 pieds sur *Water* street, même mesure sur *Maine* street et 300 pieds de profondeur longeant *St. Francis* street. Ce terrain est bien entouré avec une maison, cuisine, écurie et remise, puits, il y a dans le verger quantité d'arbres fruitiers.
Conditions 1/3 comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois en billets bien endossés et hypothèque.
Ensemble deux terrains, rue Perdido, conditions à la vente.
Les actes de vente chez Cuvillier notaire, aux frais des acquéreurs. 4 fev

PAR M. BARNETT, Sr.
Vente de Syndic.
IL sera vendu jeudi, 7 février courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, par ordre et en vertu d'un ordre de l'hon. cour de district, pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, daté 13 décembre 1838, et sous la direction des syndics, les lots de terre ci-après désignés, abandonnés par B. Chapman à ses créanciers, savoir:
DIX LOTS DE TERRE situés au nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet formé par les rues St. Antoine, Espérance, Annette et de la Loi, numérotés de 1 à 10.
Le lot no. 1 forme l'encoignure des rues St. Antoine et de la Loi, et mesure 30 pieds de face à la rue St. Antoine, sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue de la Loi.
Le lot no. 2 mesure 30 pieds de face à la rue St. Antoine sur 120 pieds de profondeur.
Les lots nos. 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St. Antoine sur 120 pieds de profondeur.
Le lot no.6 forme l'encoignure des rues St. Antoine et Espérance et mesure 30 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Espérance.
Les lots nos. 7 et 8 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Espérance sur 120 pieds de profondeur.
Les lots nos. 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Annette sur 120 pieds de profondeur, le tout mesure française.
Conditions. moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des syndics et hypothèque.
Les actes de vente seront passés pardevant J. B. Marks, Esq. not. pub. aux frais des acquéreurs dans le courant des trois jours qui suivront la vente, sans quoi ils seront revendus de nouveau, aux frais des acquéreurs. 5 fev

PIANO NEUF—A vendre chez les soussignés, pour clore un envoi. On le laissera à très bon marché LOREILHE & VALETON, 33, rue Royale 6 fev

HUILE DE SPERMACETI—10,000 gallons d'Huile d'automne en magasin et à vendre par GEO. E. COOLIDGE, 56, rue Gravier. 6 fev

TRAITES sur Londres et Paris à vendre par J. ROBERT & Co 47, rue Bienville 6 fev

BOUCAUTS A MELASSE—50 Boucauts à Melasse, à vendre par EDWD. A BRIDGE, 56, rue de la Commune. 6 fev

TOILES—30 balles Toiles grises, à vendre par E. & J. ANDREWS, 32, rue Gravier. 6 fev

HUILE DE BALEINE—50 barils Huile de Baleine, en magasin, à vendre par GEO. E. COOLIDGE, 56, rue Gravier. 6 fev

SAVON—1000 caisses No. 1 et 2, de Boston, à vendre par DAVIS & HOBART, 78, rue de la Douane. 6 fev

HUILE—2000 gallons huile pressée en hiver et blanchie, à vendre par DAVIS & HOBART, 78, rue de la Douane. 6 fev

MARINAGES, &c.—Marinages de Underwoods, Lewis & Haskells A Wells, Catsups, &c., à vendre par DAVIS & HOBART, 78, rue de la Douane. 6 fev

HUILE DE BALEINE—6000 gallons huile de baleine pure, à vendre par COIT & Co. 20, rue de la Douane. 6 fev

WHISKEY de Monongahela de 3 ans, en magasin et à vendre par KIDDER & HEAD, 4, rue Poydras. 6 fev

MAQUEREAUX—175 barils nos. 1, 2 et 3, en bon ordre, à vendre par EDWD. SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 6 fev

CHANDELLES de suif—200 caisses Rugg et Jackson, à vendre par EDWD. SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 6 fev

BRAS ET MONTURES de balances de 800 à 2500 livres, à vendre par COIT & Co. 20, rue de la Douane 6 fev

POMMES DE TERRE—300 paniers pommes de terre, à bord du navire Saxon du Havre, à vendre par DAVIS & HOBART, 78, rue de la Douane. 6 fev

HUILE—8 barils huile d'hiver, en débarquement du navire Nashville, à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 6 fev

CHAMPAGNE—25 paniers vin de champagne, en magasin, à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 6 fev

MAQUEREAUX—90 barils maquereaux première qualité, 90 do 2me. do, 100 do. do 3me do, en magasin, à vendre par LAWRENCE & LEGENDRE, 28 et 29, Nouvelle Levée. 6 fev

CAFE—700 sacs café vert en débarquement du navire Minerve, venant de la Havane, à vendre par J. ROBERT & Co 47, rue Bienville. 6 fev

HUILE de baleine, blanc de plomb, etc—5000 gallons huile d'hiver, 2500 do d'automne, 2000 barillets blanc de plomb, 1000 de peinture grise, à vendre par J. B. FIELD, 43, rue Bienville. 6 fev

BLANC de baleine—500 boites en magasin et à vendre par J. B. FIELD, 43, rue Bienville. 6 fev

THE—500 boites thé, poudre à canon et impérial, 6 livres et 13 livres chaque, 50 de Young Hyson, 20 do Hyson Skin, 50 do en flacons de 6 livres à vendre par J. B. FIELD, 43, rue Bienville. 6 fev

HUILE de tanneur—25 barils, en magasin et à vendre par J. B. FIELD, 43, rue Bienville. 6 fev

GENIEVRE—Le soussigné reçoit maintenant du brick Pandora, d'Amsterdam, 200 pipes genièvre, de la marque bien connue du "Steamboat," qu'il garantit qualité supérieure, et importation directe des distilleries de Messrs. Rynchende & Sons, Schiedam, à vendre sur la Levée vis-à-vis le Marché aux Légumes, et en lots convenables aux acheteurs. HUGO C. GILDEMEESTER, No. 46, rue Bienville. 4 fev—1m

FARINE—200 barils farine superfine de Genesee en magasin et à vendre par N. F. COMLY & Co. 97, rue du Camp. 5 fev

GENIEVRE—20 pipes excellent genièvre de Hollande, marque Orange, maintenant en débarquement du navire Marine, d'Amsterdam, et à vendre par SCHMIDT, WERNER & Co. 83, rue Bienville. 5 fev

THE—400 caisses et demi-caisses thé poudre à canon, à vendre par ROBT. H. WHITE, 40 rue Poydras 5 fev

GENIEVRE—5 pipes genièvre de Hollande, à vendre par ROBT. H. WHITE, 40, rue Poydras 5 fev

GOUDRON—400 barils à vendre par W. R. & R. MURPHY, 129, v. Bassin. 5 fev

TRAITES sur Philadelphie, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par JAS. D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 3 fev

CORDAGE—30 rouleaux cordage de manille et 6 cables de manille, récemment reçus et à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 4 f

SAVON—1000 boites savon de Dubbin, No. 1 extra, et No. 2, [illegible] à vendre par ED. SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 5 fev

BRIQUES de Pensacola—50,000 [illegible] à vendre par E. SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 5 f